

COLLEGE OF PSYCHOLOGISTS OF NEW BRUNSWICK
COLLÈGE DES PSYCHOLOGUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BARÈME DES HONORAIRES RECOMMANDÉS - 2010

PRÉAMBULE

1. Le barème se rapporte aux honoraires versés aux psychologues attitrés du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick.
2. Ces honoraires ont trait à l'exercice de la profession dans un cabinet et ne peuvent pas être extrapolés pour déterminer les honoraires pour les services offerts à l'extérieur du cabinet, c'est-à-dire les consultations, les séances de débriefing et les ateliers.
3. Les psychologues peuvent aussi inclure dans leurs comptes les dépenses occasionnées pour un client, par exemple les cassettes, les livres, les appels interurbains, les heures de déplacement, les services postaux et les services de messagerie.
4. Les droits indiqués ci-dessous sont des recommandations et non des exigences. Les psychologues peuvent adopter un barème des honoraires différents.

BARÈME DES HONORAIRES

Consultation par téléphone

Quart d'heure 37.50\$

Visite

Demi-heure 75.00\$
Heure 150.00\$

Tierces parties

Entrevue avec un membre de la famille ou le personnel d'un hôpital ou d'un autre service pour un patient ou un client

Demi-heure 75.00\$
Heure 150.00\$

Psychothérapie individuelle

Demi-heure 75.00\$
Heure 150.00\$

Psychothérapie de groupe

Par client 46.00\$

Thérapie relationnelle (conjugale et familiale)

Demi-heure 75.00\$
Heure 150.00\$

Comparution devant la cour ou le tribunal

Demi-journée 575.00\$

Évaluation psychodiagnostique

(notation, interprétation des résultats de tests et rédaction du rapport)

Demi-heure 83.50\$
Heure 167.00\$

La durée des évaluations psychodiagnostiques peut varier considérablement selon la complexité du cas, le genre d'information mise à la disposition du psychologue et les renseignements que requiert la source qui a adressé le client.

Un psychologue doit généralement consacrer de 10 à 20 heures de travail pour effectuer une évaluation individuelle.¹ Cette évaluation comprend ce qui suit :

- Entrevue avec le client;
- Examen des dossiers et documents préalables;
- Test, notation et interprétation;
- Rédaction et distribution du rapport.

Les pratiques individuelles des psychologues en ce qui concerne les droits peuvent varier (par exemple, les frais exigibles pour les rendez-vous manqués). Il faut cependant les préciser au praticien avant de retenir des services.

Au Nouveau-Brunswick, le titre de **Psychologue** peut seulement être employé par les personnes attitrées du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick.

¹ Veuillez noter que l'évaluation en matière de garde et les autres évaluations spécialisées ne sont pas comprises dans cette estimation.

Révisé en janvier 2010